

## Communiqué de presse

### **L'Industrie gazière constitue des réserves pour l'hiver prochain**

**L'Industrie gazière travaille main dans la main avec les autorités fédérales pour assurer l'approvisionnement en gaz durant l'hiver 2022/23 et parer ainsi au mieux à tout arrêt éventuel des livraisons de gaz venant de Russie. Elle va constituer une réserve de gaz pour l'hiver prochain, en application de l'ordonnance qui vient d'être adoptée par le Conseil fédéral à cet effet.**

La crise ukrainienne a motivé le Conseil fédéral à créer début mars le cadre légal nécessaire pour que l'Industrie gazière puisse rapidement acheter en commun du gaz, des capacités de stockage, du gaz naturel liquéfié (GNL) et des capacités de transbordement sur les terminaux méthaniers. Jusqu'ici, la loi sur les cartels et l'absence de loi sur l'approvisionnement en gaz mettaient en effet l'Industrie gazière suisse dans l'incapacité d'agir sans tomber sous le coup de la législation anti-cartellaire.

L'Association suisse de l'Industrie gazière (ASIG) avait réuni les représentants de l'Industrie gazière et des autorités fédérales au sein d'un groupe de travail pour préparer le plan nécessaire à la constitution d'une réserve de gaz. Le Conseil fédéral vient d'approuver l'ordonnance concrétisant ce plan, permettant ainsi à la filière gazière d'assurer ses capacités d'approvisionnement. «Les conditions sont désormais remplies pour renforcer l'approvisionnement en gaz durant l'hiver prochain», explique Daniela Decurtins, directrice de l'ASIG. Les exploitants de réseaux régionaux sont tenus d'assurer au mieux l'approvisionnement en gaz durant l'hiver prochain. Ils doivent constituer à cet effet une réserve physique à hauteur de 15% (env. 6 TWh) de la consommation annuelle de gaz de la Suisse (35 TWh) dans les stockages des pays voisins. Cette réserve doit être disponible dès le 1<sup>er</sup> novembre 2022 au plus tard. De plus, 20% (6 TWh) de la consommation hivernale suisse doivent être acquis en France, en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, sous forme d'options de livraison supplémentaires, auxquelles la Suisse pourrait faire appel à court terme.

Le facteur critique réside dans le fait que le gaz acheté par l'Industrie gazière suisse doit pouvoir être physiquement transporté en Suisse. «La Confédération doit impérativement poursuivre ses efforts pour obtenir les assurances nécessaires à cet effet auprès des pays européens», précise Decurtins. L'Industrie gazière salue le fait que, selon l'ordonnance, les coûts inhérents sont couverts de manière non discriminatoire par les tarifs d'utilisation du réseau. La prochaine étape consiste à préciser les modalités régissant la gestion de cette réserve de gaz. A cet égard, il est essentiel que le Conseil fédéral mette la branche gazière à l'abri de tout risque de sanction au regard du droit des cartels.

«L'Industrie gazière suisse fournit des efforts considérables pour prévenir toute pénurie éventuelle de gaz, et cette réserve de gaz améliore effectivement notre sécurité d'approvisionnement», rappelle Daniela Decurtins. Actuellement, l'approvisionnement en gaz est assuré en Suisse, nonobstant le niveau élevé des prix. Parmi les scénarios envisageables, il faut s'attendre à ce que les Etats occidentaux imposent un embargo sur le gaz russe ou que la Russie ferme le robinet – elle vient de stopper ses livraisons de gaz à la Pologne et à la Bulgarie et a déjà menacé d'en faire autant à l'encontre d'autres Etats. De plus, les quantités de gaz transitant par l'Ukraine diminuent depuis quelques jours.

«L'Industrie gazière suisse entend réduire le plus rapidement possible les dépendances actuelles face au gaz russe et développer à grande échelle les alternatives d'approvisionnement», indique Daniela Decurtins. L'Industrie gazière suisse souscrit pleinement à l'objectif climatique du Conseil fédéral, le zéro émission nette à l'horizon 2050. Dans le droit fil de cette stratégie, le gaz naturel sera de plus en plus remplacé par des gaz renouvelables et climatiquement neutres : biogaz, méthane de synthèse et hydrogène. La décarbonisation complète de la filière gazière va prendre du temps. L'électrification croissante aiguise le risque de pénurie d'électricité en hiver, dont les signaux précurseurs se multiplient. Cette problématique est encore accentuée par le fait qu'aujourd'hui, l'électricité importée provient en grande partie de sources non renouvelables. Les centrales de cogénération (couplage chaleur-force, CCF) alimentées en gaz renouvelables peuvent largement contribuer à désamorcer la problématique de l'électricité hivernale. Le gaz naturel représente 15% de la consommation d'énergie finale en Suisse et joue par conséquent un rôle significatif, également pour l'industrie.

La branche note que le Conseil fédéral a décidé de remanier le projet de loi sur l'approvisionnement en gaz mis en consultation, à la lumière des enseignements de la crise ukrainienne. Elle invite toutefois le Conseil fédéral à mettre rapidement en œuvre cette loi attendue depuis longtemps. Celle-ci est nécessaire pour garantir la sécurité juridique de l'accès au marché, compte tenu des impératifs liés à la sécurité d'approvisionnement.

### **Renseignements:**

Thomas Hegglin, porte-parole ASIG, 044 288 32 62, [thomas.hegglin@gazenergie.ch](mailto:thomas.hegglin@gazenergie.ch)

Zurich, 18 mai 2022